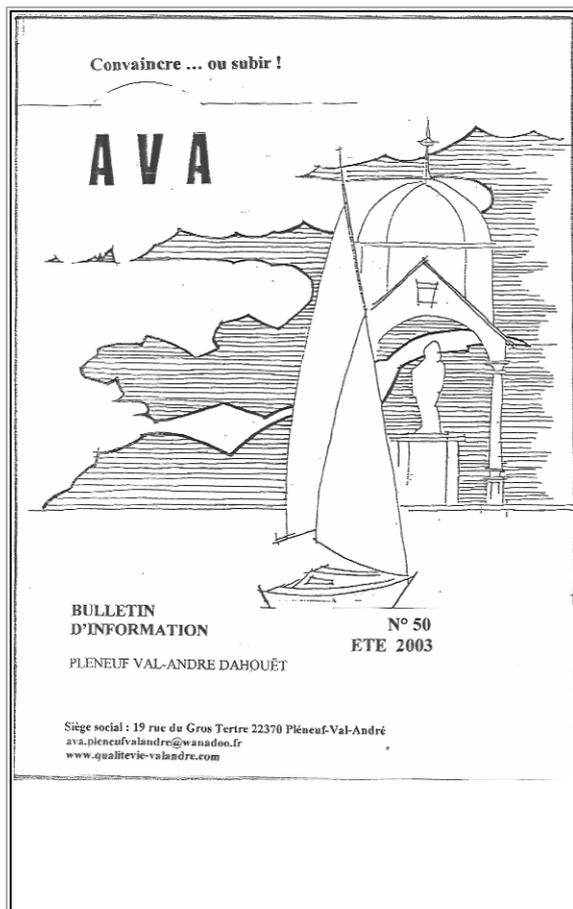


Bulletin n° 50 — Eté 2003



SOMMAIRE

EDITORIAL

[La finalité du développement](#)

[Quel tourisme faut-il promouvoir à Pléneuf-Val-André](#)

[Le projet d'aménagement de la Villa Notre-Dame](#)

[Circulation et stationnement](#)

[Le tour d'horizon de notre « promeneur solitaire »](#)

[Le contournement sud du centre-bourg](#)

[Collecte et traitement des déchets](#)

[retour bulletins](#)

[retour publications](#)

L'Assemblée générale annuelle est convoquée le vendredi 8 août 2003

Par même courrier, vous trouverez la convocation et les rapports du Conseil d'Administration et du Trésorier, ainsi qu'une formule de pouvoir pour le cas où vous ne pourriez pas y participer.

Mais nous espérons vous y retrouver aussi nombreux que possible !

L'appel de la cotation 2002/03 a été fait, comme chaque année, avec le bulletin de décembre. Ceux de nos sociétaires qui n'y ont pas encore répondu recevront un rappel par courrier séparé.

La finalité du développement

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est le document de base du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a fait depuis deux ans l'objet de nombreux articles dans le bulletin. [Le dernier numéro \(mai n°49\) avait cette question pour thème central.](#)

La municipalité a créé un « Groupe de réflexion sur le développement économique et touristique de la commune ».

La question vient alors naturellement à l'esprit, avec peut-être un certain agacement devant l'abondance et la redondance des commentaires : ce développement, quelle finalité ?

Quelle est la finalité du développement que recherche la municipalité par la création de nouveaux équipements touristiques ?

La commune n'a-t-elle pas atteint un équilibre socio-économique satisfaisant ?

Un développement volontariste et peut-être un peu forcé ne risque-t-il pas de nuire à la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André plutôt que de l'améliorer ?

La première réponse à cette question est que « se développer » n'est pas synonyme de « grossir » : le développement concerne aussi bien le qualitatif que le quantitatif.

Le volet qualitatif est fondamental ; le volet quantitatif doit lui être subordonné.

Mais la commune a besoin de l'apport de ménages actifs pour un meilleur équilibre des âges.

Depuis 50 ans, la population de Pléneuf-Val-André a crû très nettement moins vite que dans le reste de la France.

Or elle aurait dû croître naturellement plus vite, compte tenu de la particularité de l'espace breton, qui est très orienté vers la mer et dont plus la moitié de la population vit dans des villes moyennes (1000 à 10.000 h.) contre un tiers dans le reste de la France.

Cette faiblesse de la démographie en structure et en nombre est à la fois manifestation et cause d'une perte de vitalité.

Un équilibre socio-économique optimum n'est pas statique ; ses éléments doivent évoluer en fonction de l'évolution du contexte : même si on estimait que, dans le passé, la commune avait atteint un équilibre socio-économique satisfaisant, il ne suffirait pas que sa population évolue comme celle de l'ensemble de la France ; elle devrait suivre la tendance du littoral breton, parce que la vitalité s'exprime et s'apprécie dans son milieu et non en référence à une donnée statistique générale.

Mais l'accroissement nécessaire de la population pour assurer sa vitalité ne peut et ne doit se faire que dans la limite de la capacité du site à accueillir sans nuire au cadre de la qualité de la vie, et mieux, en contribuant à l'améliorer : c'est là la tâche des concepteurs du Plan Local d'Urbanisme.

Le développement économique est un autre élément de la qualité de la vie des résidents : il nourrit la vitalité des commerces, de l'artisanat et des prestations de services dont les résidents ont besoin ; il contribue à l'animation et à la vitalité de la vie quotidienne dans sa fonction socio-économique relationnelle.

L'AVA soutient donc la démarche de la municipalité pour un développement économique par des équipements touristiques, s'ils favorisent un tourisme adapté au caractère de la station et contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

Quel tourisme faut-il promouvoir à Pléneuf-Val-André ?

La municipalité a créé l'année dernière un « Groupe de réflexion sur le développement économique et touristique de la commune ». Le Bureau de l'AVA avait demandé à participer à cette réflexion, puisque les conclusions de ce groupe devaient logiquement inspirer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document de base du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration.

Notre demande était restée sans réponse. Nous n'avions été appelés à participer à aucune réunion de ce groupe de réflexion, jusqu'à une invitation à « assister » le 12 juin à une réunion qui s'est révélée avoir pour seul objet de nous donner les informations sur l'aménagement de la Villa Notre-Dame que publie (p.5) le n° 2 de *PVA magazine*.

Cependant, dans les « Objectifs d'Aménagement » tels qu'ils ont été présentés dans le dossier soumis à la Commission Départementale des Sites, qui constituent la nouvelle formulation du PADD, nous avons relevé un nouvel alinéa sur le développement touristique de la station dont certains points appelaient de notre part des réserves ou des désaccords ([voir bull n°49 l'article "Le document présenté en juillet 2002 était excessivement sommaire sur la question du tourisme"](#)).

Nous demandions alors que soit ouverte au sein du « Groupe de réflexion sur le développement économique et touristique de la commune » une discussion approfondie sur la notion de tourisme à promouvoir.

Pour préciser notre point de vue en l'état de la réflexion et pour tenter de susciter une discussion utile, nous avons donc adressé au maire le 9 juin, à l'attention du responsable de ce groupe, une note sur le type de tourisme à promouvoir à Pléneuf-Val-André, compte tenu de ses atouts, du caractère spécifique de la station, et de l'objectif majeur de la qualité de la vie de tous les résidents.

La note du 9 juin posait la question préalable « Pourquoi chercher à se développer ? » qui fait l'objet de l'éditorial du présent bulletin.

La troisième partie de cette note concerne les moyens à mettre en œuvre (1).

Nous en reproduisons ci-après la deuxième partie, qui concerne les types de clientèle de la station.

(1) Ces moyens font l'objet d'une note concernant spécialement la destination de la Villa Notre-Dame que nous avons adressée au maire à la suite de la réunion du 12 juin, avec copie à tous les conseillers municipaux.

Quel tourisme promouvoir ?

Il y a trois catégories de touristes au sens large :

- les résidents secondaires et les personnes; en séjour d'une certaine durée ;
- les touristes au sens strict : les personnes qui voyagent, qui visitent ;
- les personnes qui viennent passer la journée ou la demi journée à la plage, et les promeneurs du dimanche.

1 - Les résidents secondaires

Il faut assimiler aux résidents secondaires propriétaires de leur logement les personnes qui viennent faire un séjour d'une certaine durée dans un logement loué dans un but de repos et détente : leur apport économique est de même nature, et ils ont à peu près les mêmes besoins et les mêmes demandes.

L'apport des résidents secondaires sur le plan socio-économique est absolument majeur.

Ils s'intègrent assez largement à la population locale et participent à la vitalité permanente de la commune. Beaucoup, à la retraite, feront de leur résidence secondaire une résidence principale.

Le nombre de logements secondaires à Pléneuf-Val-André étant très supérieur aux logements de résidence principale, ils alimentent les impôts locaux à peu près sans doute dans la même proportion.

Ils font travailler toute l'année tous les artisans du bâtiment et de l'équipement ménager.

Enfin, si, par définition, ils ne sont là qu'une partie de l'année, ils sont beaucoup plus nombreux que les résidents permanents en sorte qu'au total leur contribution au chiffre d'affaires des commerces locaux est sans doute bien supérieur à celle des permanents.

Lorsqu'on constate que toutes les communes du littoral costarmoricain vivent essentiellement du tourisme, on a naturellement tendance à penser « touristes » au sens strict les gens qui voyagent et visitent, alors que la part de beaucoup la plus grande à l'économie provient des résidents secondaires.

On a ainsi tendances à sous évaluer le rôle des résidents secondaires dans le tourisme.

Le directeur de l'Observatoire National du Tourisme fait remarquer à ce propos que les résidences secondaires représentent en France 13 à 14 millions de lits, contre 1 million seulement pour toute l'hôtellerie du pays.

Ce rapport évolue en faveur du nombre de lits des résidences secondaires, et cette évolution s'accélère ces dernières années.

La situation à Pléneuf-Val-André est beaucoup plus marquée sur ce point que dans l'ensemble de la France, puisque beaucoup d'hôtels ont disparu alors que, même pendant la crise nationale du bâtiment, on a continué à y construire des résidences secondaires.

2 — Les touristes au sens strict

Leur apport économique est très important partout où il y a un patrimoine -naturel, bâti, artistique, historique,...- à visiter. Deux exemples simples : Paris et le Mont Saint-Michel.

Certaines régions possèdent un patrimoine touristique réparti sur tout leur territoire ; le cas typique est celui des châteaux de la Loire. Des villes, au centre de ces régions, sans posséder nécessairement elles-mêmes de patrimoine touristique, misent alors sur l'hébergement des touristes.

On pourrait imaginer, par exemple qu'une ville comme Morlaix tente de créer et de développer un tourisme de circuit des calvaires bretons.

Pour ce tourisme, Pléneuf-Val-André ne dispose d'aucun atout.

Dans la Carte du Pays de Saint-Brieuc, on a relevé au chapitre du diagnostic que le Pays, sur le plan touristique, souffrirait des principaux handicaps suivants :

- un déficit de notoriété,
- des équipements touristiques de petite taille ;
- le manque de grandes manifestations estivales.

Ce diagnostic, qui se réfère au type de tourisme au sens strict (voyage et visite), nous paraît mal fondé parce que la cible n'est pas la bonne : le Pays n'a aucun atout pour ce tourisme.

Il n'y a pas de déficit de notoriété auprès du grand public : Les Offices de Tourisme font bien connaître la Bretagne ; il arrive d'ailleurs que les budgets importants qui lui sont consacrés soient critiqués. Il y a un déficit de notoriété auprès des opérateurs du tourisme faute d'objet sur ce créneau.

Les équipements touristiques de petite taille répondent sans doute beaucoup mieux aux besoins de la clientèle que ne pourraient le faire des équipements de grande taille faits pour la clientèle des opérateurs du tourisme.

Les manifestations estivales, très nombreuses, sont elles aussi bien adaptées aux besoins de la clientèle.

On ne peut pas imaginer de créer un tourisme au sens strict qui puisse être rentable à partir de grandes manifestations estivales qui, en outre, à la période la plus chargée, viendraient créer une surcharge source de nuisances pour la clientèle propre du pays.

Pléneuf-Val-André a une petite clientèle potentielle de touristes qui fréquentent le golf, l'un des plus réputés de la Bretagne ; elle a l'avantage de s'étaler sur toute l'année.

Y a-t-il une clientèle potentielle significative au titre des activités nautiques et du tennis ? C'est douteux, et elle ne serait que saisonnière.

3 - La plage et la promenade dominicale

La plage attire en saison beaucoup de personnes pour la journée ou plus souvent la demi journée, venant des environs immédiats, notamment des campings et des gîtes ruraux qui se sont beaucoup développés.

Leur apport sur le plan économique est relativement faible : il faut servir beaucoup de bières et vendre beaucoup de glaces pour faire un chiffre d'affaires équivalent à la construction et à l'entretien d'une seule résidence secondaire.

Si, de leur fait, la plage, qui est très grande, n'est jamais réellement surchargée, par contre les places et les rues le sont en plein cœur de la saison.

Pourtant, jusqu'à un certain seuil, ces touristes ne sont pas les ennemis de la qualité de la vie des résidents :

- ils participent à la vitalité de commerces utiles au quotidien ;

- ils forment

> la clientèle intéressante des promeneurs du dimanche hors saison,

> et la clientèle potentielle pour des résidences secondaires susceptibles de devenir à l'âge de la retraite des résidences principales.

Le projet d'aménagement de la Villa Notre Dame

Ce projet fait l'objet d'un article (p.5) dans le numéro 2 de *PVA magazine* (1)

Nous vous invitons à lire cet article, - et d'ailleurs l'ensemble de ce magazine : il contient de nombreuses informations qui vous intéresseront.

(1) Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le retirer à la mairie à l'Accueil ou au Service des Associations au Guémadeuc.

1- L'évolution du projet

L'article rappelle d'abord brièvement l'évolution du projet communal depuis la cessation d'activité de la pension Notre-Dame en septembre 1995, la mise en vente de la propriété et l'exercice par la commune de son droit de préemption en 1999.

Plusieurs études ont alors été faites, dont une « *Etude urbaine pour le redéveloppement touristique de Pléneuf-Val-André* » en date du 30 août 2000.

Les propositions de cette étude pour un aménagement et des équipements touristiques sur l'ensemble Place des Régates/ Villa Notre-Dame/ Monts Colleux ont été présentés par la municipalité d'alors dans le bulletin « *Sillages* » et affichés en mairie.

Les plans d'aménagement urbains correspondants ont été affichés dans la salle de l'assemblée générale d'août 2001.

Cet aménagement urbain répondait enfin complètement aux demandes de sauvegarder ce site et de le mettre en valeur, faites par l'AVA dès 1996.

Il est possible que l'annulation du POS par le Tribunal administratif à la demande de l'AVA ait retardé l'étude de la destination de la Villa Notre-Dame et de son environnement, bien que nous ayons toujours contesté ce motif de panne du projet. Mais il est certain et incontesté que l'obligation de concevoir un nouveau POS (aujourd'hui un PLU) a été très bénéfique pour la sauvegarde et la mise en valeur du site.

Dans sa séance publique du 19 juin dernier, le Conseil municipal a décidé de relancer l'étude du projet pour fixer rapidement la destination de la Villa Notre-Dame, rechercher des opérateurs, arrêter le cahier des charges et passer au stade de la réalisation ;

2 - La décision du 19 juin 2003

L'article paru dans *PVA magazine* précise :

« *Le 19 juin le Conseil municipal a été appelé à débattre des prescriptions et des souhaits de la commune, et à confirmer le choix d'un conducteur de projet à qui sera confié le soin d'assister le maître d'ouvrage (la commune) dans l'élaboration définitive des objectifs visés.*

Ce prestataire aura aussi pour mission la recherche et la sélection de l'opérateur ...»

Le bureau de l'AVA a demandé à être associé au travail que fera le conducteur de projet avec la municipalité dans la phase de l'élaboration définitive des objectifs.

3 - Les souhaits de la municipalité

Les souhaits de la municipalité, présentés dans l'article de *PVA magazine* et qui sont cités sous les 5 sous-titres ci-après, appellent de notre part les commentaires suivants.

3-1- Accroître les capacités d'hébergement

Les études préalables ont montré que la réalisation d'équipements touristiques structurants nouveaux (piscine d'eau de mer avec des équipements de remise en forme et de jeux - centre de conférences) n'est envisageable que si sont créés parallèlement des capacités d'hébergement de bon niveau (besoins évalués : 60 à 100 chambres ou studios).

En l'état actuel des équipements touristiques de la commune, il semble que le golf serait susceptible d'apporter une clientèle de nuitées à un hôtel de bon niveau s'il en existait un ; mais cette question n'a pas été étudiée.

Or le souhait de la commune est de réaliser dans un premier temps des hébergements de haute qualité, et dans un deuxième temps seulement, éventuellement, une opération complémentaire d'hébergement avec la réalisation d'un équipement visant à promouvoir des activités nouvelles non saisonnières.

Cette réalisation en deux tranches disjointes du projet étudié par la municipalité précédente - la deuxième tranche étant en outre aléatoire - paraît lui enlever toute cohérence.

S'il existait des motifs impérieux de réaliser l'opération en deux tranches, il faudrait de notre point de vue, commencer par celle qui comporte les équipements structurants et joindre les deux volets.

3 - 2 - Diversifier les activités et les clientèles.

Le souhait de la municipalité est de créer des structures correspondant à des activités non offertes actuellement sur la station (remise en forme, séminaires).

Il s'agit d'attirer des clientèles « affaires » et les « seniors ».

En fait il existe déjà une clientèle « senior » aisée potentielle avec le golf, qui paraît être essentiellement une clientèle de nuitées.

La création d'un centre de séminaires et conférences pour une clientèle « affaires » exigeant un hébergement du niveau envisagé (3 ou 4 étoiles) risque, à priori, de n'avoir qu'une rentabilité très incertaine. Pour l'étude de la faisabilité de ce centre, nous avons demandé que soient pris en compte le Guémadeuc et le Grand Hôtel.

Par contre, la création d'un centre de remise en forme paraît susceptible d'accroître l'attractivité de la station pour une large clientèle, notamment celle de résidents secondaires, de vacanciers et de touristes en séjour plus ou moins long (en location saisonnière, en B § B labellisé ou en résidence touristique à créer).

3 - 3 - La création d'activités non saisonnières

Il y a un accord unanime sur cet objectif.

Nous avons demandé que soit étudiée la refondation d'une maison de retraite.

Le dernier bulletin (n° 49) citait le projet de maison médicalisée à Cesson qui manifeste que certains pensent qu'il y a une demande solvable ;

Un centre de remise en forme et jeux en piscine d'eau de mer paraît, a priori, une solution intéressante, les jeux apportant une clientèle complémentaire de week-end.

3 - 4 - Le respect du cadre architectural de la station

Sur ce point, l'article de *PVA Magazine* apporte les précisions suivantes :

« *La reconfiguration du site doit permettre le maintien de l'existant ou la reconstruction du ou des bâtiments nécessaires en évitant la densification et en respectant le style architectural des constructions de la fin du 19ème siècle ... »*

Or il faut être très clair sur la sauvegarde du bâtiment principal de la Villa Notre-Dame.

Le projet présenté par l'ancienne municipalité comportait cette sauvegarde intégrale. Il est donc possible de le faire.

Nous ne pouvons pas souscrire au simple souhait d'une reconstruction « respectant le style architectural de la fin du 19^{ème} siècle ».

3 - 5 - La limitation de la participation financière de la commune

La commune développant d'autres projets (regroupement des écoles - espace culturel - musée du patrimoine), elle souhaite limiter sa participation à celle de l'aménagement des espaces publics (réseaux - voirie) nécessaires à la réalisation du projet par le promoteur.

Or, au minimum, pour le seul aménagement de la Villa Notre-Dame, la commune aura à réaliser, outre les réseaux et voirie, l'aménagement du parc public prévu par le projet.

Le regroupement des écoles est une opération lourde déjà engagée ; sa réalisation doit s'effectuer au rythme prévu.

Pour toutes les autres grandes opérations, il faut faire une évaluation du coût des investissements à réaliser, et faire les arbitrages nécessaires pour établir une planification des réalisations.

Une opération telle celle qui avait été présentée dans l'étude faite par la précédente municipalité :

- une jonction entre la rue Jean Lebrun et la rue Théodore Botrel

- une nouvelle voie sur le tracé du chemin de Lesquen,

- un vaste parking dans le haut du parc de la Villa Notre-Dame,

justifierait évidemment le recours à un emprunt à long terme.

Pour des équipements destinés à la création de nouveaux services qui auront un coût de fonctionnement à la charge de la commune, la question est naturellement plus difficile à trancher.

Mais, tant pour établir la priorité dans la planification de leur réalisation que pour leur financement, le Conseil municipal a des arbitrages difficiles à faire.

4 - Les propositions d'orientations de l'AVA pour le projet urbain du Val-André

Les propositions de l'AVA sont les suivantes :

- la pérennité de la maîtrise du foncier ;

- l'implantation d'activités s'exerçant sur toute l'année ;

- le respect du critère de la qualité de la vie de tous les résidents (permanents et temporaires) ;

- la recherche d'un développement cohérent sur le long terme en harmonie avec le caractère propre de la station et contribuant à renforcer ce caractère.

4 - 1 - La maîtrise du foncier.

Il nous paraît indispensable que la commune garde la maîtrise du foncier sur l'ensemble du site, pour les motifs que nous avons développés dans la note que nous avons adressée au maire le 12 juillet.

Les équipements à créer devront être rentables - faute de quoi on ne trouverait pas de promoteurs.

L'exemple du Grand Hôtel montre ce qu'on ne doit pas faire : investir et gérer.

Le rôle de la commune est exclusivement d'investir dans des infrastructures touristiques, de les louer avec un cahier des charges et de recevoir des exploitants les loyers qui permettront d'amortir le coût de l'investissement (y compris le coût financier).

La commune a recouvré des capacités d'emprunt importantes pour des investissements directement rentables ; en outre, les taux d'intérêt étant très bas, la période pour emprunter est très favorable.

4 - 2 - L'implantation d'activités s'exerçant sur toute l'année.

Il y a un accord unanime sur ce point.

Mais il restera à s'assurer que les projets, au fil des évolutions et des négociations avec les partenaires intéressés, ne prennent aucune dérive à cet égard, et que la pérennité de cet objectif fondamental sera garantie. Les droits foncier conservés par la commune contribueront à assurer cette garantie.

4 - 3 - Le respect du critère de la qualité de la vie des résidents.

Nous avons d'autre part suffisamment développé notre position à ce point pour qu'il soit inutile d'y revenir ici.

4 - 4 - Un développement respectant et renforçant le caractère propre de la station.

Le caractère propre de la station lui a été donné par les atouts de son site et de sa localisation, par le type d'urbanisation voulu par son fondateur et par la qualité de la vie que l'ensemble des acteurs qui sont intervenus après lui ont su et pu assurer à ses résidents.

C'est en fonction de ce caractère propre que nous avons posé la question du type de tourisme à promouvoir dans la note que nous avons adressée au maire le 9 juin dernier (voir [l'article « Quel tourisme promouvoir »](#))

Circulation et stationnement

L'Assemblée générale d'août 1996 avait pris une décision spéciale pour demander à la municipalité de faire une étude sur les voies et espaces publics de la commune, et d'y associer l'AVA : la décision d'engager une nouvelle révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) rendait indispensable de procéder d'abord à cette étude puisque ces voies et espaces publics constituent la trame de l'urbanisation.

Cette demande, malgré plusieurs rappels, était restée sans suite.

Le Conseil d'administration avait donc jugé nécessaire de soumettre au vote de l'Assemblée générale du 11 août 2000 une nouvelle décision pour confirmer la demande faite en 1996, en précisant cette fois les orientations proposées par l'AVA pour établir un plan général de circulation et définir les besoins sur le plan des infrastructures, et pour décider des créations et aménagements à inscrire au POS avec une programmation des travaux à inscrire dans les prochains budgets annuels.

Nous avons obtenu cette fois une promesse du maire de constituer une commission à cet effet et d'y faire participer l'AVA.

Cette promesse n'a pas été tenue.

Dès le début du mandat de la nouvelle municipalité, nous lui avons demandé de faire en priorité une étude approfondie sur les voies et espaces publics de la commune, et nous avons adressé à tous les conseillers municipaux en octobre 2001 une note détaillée présentant le point de vue de l'AVA à cet égard en l'état de la réflexion.

Nous demandions la création d'une commission à cette fin et demandions à être associés ses travaux.

En novembre 2001, la municipalité a mis à la disposition du public des documents d'urbanisme : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et Règlement du PLU.

L'AVA a fait remarquer qu'en annexe de ce Règlement figure une liste de 50 opérations ne se rattachant à aucun plan général de circulation, et qu'il n'existe toujours pas de plan général d'alignement (bull. déc. 2001 n° 44 p.18).

A cette occasion nous avons demandé à nouveau que soit faite l'étude sur les voies et espaces publics que nous réclamons en vain depuis des années.

A la suite de demandes répétées, nous avons reçu une invitation à « assister » le 13 juin dernier à une réunion qui avait pour ordre du jour

« *Circulation et impact dans le Plan Local d'Urbanisme* ».

En fait, cette réunion avait essentiellement pour objet de nous donner des informations que publie le dernier numéro de *rdv côte de penthièvre* (n° 10 p.10 et 11), dans une interview de Guy Benassati, adjoint chargé de la sécurité et de la police.

Il déclare qu'un groupe de travail sur la circulation et le stationnement a relevé dans divers quartiers de la commune ce qui n'allait pas. Les observations ainsi recueillies ont été dépouillées avec l'aide du policier municipal, et il a été décidé des mesures à prendre dans l'immédiat où à très court terme pour améliorer ponctuellement la situation..

Mais, comme nous a été dit lors de la réunion du 13 juin et comme le confirme le maire-adjoint, **il n'y a pas de réflexion globale sur les flux de circulation avec la définition d'un schéma général.**

I - Les décisions prises par la municipalité.

Ces décisions montrent d'abord que nous avons été entendus - avec d'autres - sur la question de la sécurité et de la tranquillité des piétons :

- pour la rue Clemenceau, des mini ronds-points seront créés comme nous l'avions proposé afin de ralentir les voitures, et de nouveaux passages pour piétons seront installés ; mais c'est actuellement une voie départementale, et il faut attendre la décision du Conseil général ;
- pour certaines rues qui n'ont pas de trottoirs ou des trottoirs insuffisants, des marquages au sol ont été faits pour des couloirs piétons sur la chaussée ;
- des lignes jaunes le long du trottoir côté nord-ouest de la rue Amiral Charner (et ailleurs) matérialisent l'interdiction pour les voitures de stationner de ce côté de la chaussée et sur le trottoir ;
- des zones bleues sont ou seront créées au Val-André ainsi qu'au centre-bourg ;
- quelques travaux de voirie sont déjà faits ou seront faits : barrière de sécurité rue de la Ville Cado, mise en sens unique d'une section de la rue de la Vieille Côte dans le sens de la montée avec création effective de trottoir, et sens unique en direction inverse pour la rue des Villes Meliguen.

Enfin la municipalité se déclare décidée. à sanctionner les stationnements interdits ... et, nous l'espérons, les excès de vitesse sans attendre que les mini ronds-points soient créés.

Toutefois, le recrutement du policier assermenté à mi-temps, annoncé dans le bulletin de mai (n° 49 - [article "Le renforcement de la police municipale : une demi bonne nouvelle !"](#)) n'a pu encore intervenir. Nous continuons à espérer que ce poste sera converti en un emploi à temps complet ;

On se réjouira de la création de zones bleues au Val-André, mesure que nous réclamons depuis plusieurs années.

Mais il faut préciser où sont ces zones bleues et les signaler convenablement.

Dans l'interview publié par *rdv côte de penthièvre*, il s'agit logiquement de la section de la rue Amiral Charner comprise entre la place du Général de Gaulle et la place de l'Amirauté.

Dans *PVA magazine* (p.3), le même adjoint écrit que cette nouvelle zone bleue concerne la section de cette rue comprise entre la rue des Bignons et la rue des Vagues. La mise en zone bleue de cette deuxième section de la rue Amiral Charner, qui ne s'impose pas à priori, pourrait avoir pour motif l'objectif d'une meilleure utilisation du parking du Guémadeuc que nous souhaitons aussi ; mais nous demandons d'abord la mise en zone bleue de la place des Régates et de la place de l'Amirauté.

Une signalisation efficace des zones bleues autres que le marquage au sol en bleu des places de stationnement n'est pas partout facile.

Dans un premier temps, il faut procéder à une information par la mise de papillons systématiquement sur tous les pare-brise des voitures concernées ; dans un deuxième temps à des procès-verbaux, et alors l'information y circulera comme une traînée de poudre !

II - La nécessité d'un plan général de circulation et de stationnement et d'une inscription au PLU des équipements à réaliser.

Nous ne redisons pas encore ici que l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sans qu'au préalable un plan général de circulation et de stationnement ait été établi est une démarche, pour nous, tout à fait incompréhensible.

Mais nous constatons aujourd'hui que ce refus d'établir un plan général de circulation n'est pas - ou pas seulement - une démarche illogique : c'est le refus d'envisager les travaux qui découleraient normalement de ce plan général.

« *Il y a bien sûr des problèmes de circulation pendant quelques semaines d'été, mais investir des millions d'euros pour cinq ou six semaines de problèmes de circulation* » déclare le maire-adjoint à *rdv côte de penthièvre*.

Nous regrettons une fois encore que se manifeste une hésitation sinon un refus à envisager des travaux d'infrastructure d'une certaine importance, au motif que les problèmes de stationnement et d'encombrement ne se poseraient que deux mois sur douze ! Ce serait oublier la vocation touristique de la station au moment même où la municipalité annonce tout au contraire son ambition d'un développement fondé sur le tourisme.

Personne ne penserait à proposer de dimensionner les réseaux d'eau potable ou d'assainissement aux besoins de la population permanente.

On n'imagine pas qu'une station de sports d'hiver renonce à créer un remonte-pente au motif qu'il ne servirait que deux ou trois mois par an. On comprendrait par contre qu'elle renonce à le faire parce que sa fréquentation est déjà suffisamment forte et qu'un équipement des pistes supplémentaire provoquerait un surplus de fréquentation nuisible à la qualité de la vie et dommageable pour sa réputation.

C'est de ce point de vue que nous avons demandé à la municipalité de réfléchir au nombre de places de parking à créer, pour répondre à la demande jusqu'au niveau seulement qu'elle jugera compatible avec le maintien de la qualité de la vie des résidents.

Sans certains travaux d'infrastructure dans le cadre d'un plan général de circulation comportant plus de sens uniques, il ne sera pas possible de créer réellement les trottoirs nécessaires à la sécurité et à la tranquillité des piétons, mais aussi à l'agrément de la promenade à pied : le marquage au sol de couloirs piétons ne peut être qu'une solution d'attente.

Le tour d'horizon de notre « promeneur solitaire »

Il vous invite en permanence à faire avec lui et à compléter ce tour d'horizon !

Il a apprécié

Des bornes « Toutounet » installées sur la digue

- la barrière de sécurité rue de la Ville Cado ... mais rappelons que le « stop » au carrefour suivant (en venant du Bd Kennedy) n'est pas du tout visible !
- les nouvelles zones bleues rue Amiral Charner ... et, là aussi, il y a un « mais ... » ([voir, ci-dessus, l'article sur la circulation et le stationnement](#)).
- la mise en place des bornes « Toutounet » sur la digue-promenade (voir ci-contre)
- l'aire de stationnement des camping-cars à l'arrière du bassin des Salines...toutefois, le site pourrait être rendu plus attrayant : la proximité de conteneurs à déchets souvent débordants n'y contribue pas !
- l'aire du garage des remorques à bateau sur le même site.... curieusement signalé « propriété privée » !
- le poteau EDF vétuste et dégradé depuis longtemps, en plein centre du Val-André, devant le « 8 à 8 », -dont il fallait tenir les piétons à distance par des barrières créant souvent un coin poubelle ! - enfin remplacé.

Il a tout à fait apprécié

- la peinture du musoir du môle du Piégu, qu'il avait demandée ;
- les plantations nouvelles du Vauclair ; il rappelle ici sa satisfaction pour rappeler en même temps qu'il regrette que le sentier soit trop large et gravillonné, et l'absence de chicane à chaque extrémité : les blocs d'enrochement qui y sont déposés n'empêchent pas le passage des vélos, cyclos, motos et, éventuellement de chevaux ;
- la réfection des peintures du garde-corps du parking de Piégu et de la digue-promenade, et il souhaite que ces travaux de peinture continuent après la saison.

Il souhaite aussi.....

- dans les parkings de la place des Régates et du cimetière du centre, le fléchage au sol pour établir un sens unique de circulation conforme au Code de la route, permettant l'entrée et la sortie à chaque extrémité : cette solution éviterait des « face à face » parfois animés !
- la suite de l'aménagement du parc de La Moinerie : bande de blocage des voitures évitant leur accès au massif le long de la rue Charles de Ganne - un talutage correct le long des propriétés riveraine

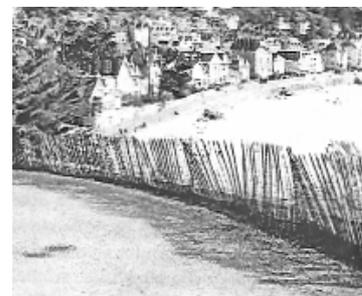
Il déplore

- l'occupation des trottoirs et des couloirs piétonniers par les voitures.... ([voir toutefois l'article sur la circulation et le stationnement](#))
- l'absence de disques de stationnement dans zones bleues ... la présence d'un uniforme en promenade sera sans doute une aide au civisme !
- les « tag », déjà déplorés, mais qui s'étendent et viennent notamment dégrader le Guémadeuc.
- la « clôture à moutons » qui gâche l'un des plus beaux points de vue du Val-André, dont il réclame depuis des années le remplacement par un garde-fous convenable (voir photo ci-contre).



Guy Benassati, adjoint à la sécurité, au stationnement et à la police, posant près d'une borne « Toutounet », sur la digue du Val-André.

Des bornes « Toutounet » ont été installées sur la digue. Il s'agit de distributeurs de sacs plastiques permettant aux promeneurs, accompagnés de leurs chiens, de ramasser les excréments de leur compagnon à quatre pattes. Cinq bornes jalonnent ainsi la promenade sur la digue, une à chaque extrémité de la digue, deux autres au milieu et une au niveau de la Rotonde. « **J'espère que les gens vont maintenant ramasser les crottes de leurs chiens**, annonce Guy Benassati, adjoint à la sécurité, au stationnement et à la police. **Et puis s'ils ne le font pas, peut être que d'autres leur diront de le faire en les voyant passer** ».



La première tranche du « boulevard extérieur » sud du centre-bourg

Il s'agit d'un premier aménagement de la première tranche de la voie de contournement sud du centre-bourg, dont nous signalions l'urgence depuis la décision de construire Centre de Secours des pompiers rue de La Cour, près du Centre des services techniques municipaux.

La voie a été élargie entre la sortie du Centre technique et le carrefour de la rue de La Cour et a rue de La Jeannette près du nouveau cimetière.

Il s'agit d'un premier aménagement en attendant sans doute le classement de la voie en route départementale, suivant la demande du Conseil municipal. L'élargissement a été obtenu par la pose de buses dans les fossés qui ont été alors recouverts. Un couloir piéton est marqué sur le sol.

Désormais, à partir du Minihiy, le fléchage conduit par cette voie au centre-bourg, au centre commercial d'Intermarché, et vers Erquy.

Cette première tranche s'arrête avec un mini rond-point au carrefour de la rue de La Jeannette, avec un fléchage vers le centre-bourg par la rue de La Jeannette, et un fléchage « Autres directions » en continuation de la rue de La Cour ;

La réalisation de la deuxième tranche, entre la rue de La Jeannette et la rue de Saint-Alban est urgente, puisque ce fléchage conduit à faire passer l'essentiel du trafic -même pour le centre-bourg puisque c'est à Intermarché qu'on est assuré de trouver un parking proche de ce centre - par le carrefour du Cloître qui est très dangereux. Il serait donc utile de réaliser le rond-point qui paraît prévu au Cloître aussi rapidement que possible sans attendre le classement en route départementale.

En attendant, le carrefour serait prochainement équipé d'un feu tricolore pour lequel les pompiers auraient une télécommande.

Collecte et traitement

des ordures ménagères et autres déchets

Le principe a été adopté par le Conseil d'Administration de passer en revue dans le bulletin successivement chacun des éléments qui constituent la qualité de la Vie à Pléneuf-Val-André.

Le premier thème qui a été choisi est celui de la collecte et du traitement des ordures ménagères et autres déchets.

Dans la nouvelle formule, que nous espérons inaugurer à l'automne prochain, le bulletin dans son contenu actuel sera scindé en deux

- un bulletin « grand public » se rapprochant de la formule « magazine »,
- des « dossiers » dans lesquels seront traités d'une manière plus approfondie que dans le volet « magazine » des questions présentées actuellement dans le bulletin, qui rendent sa lecture parfois difficile et souvent rebutante pour beaucoup de nos lecteurs.

Nous espérons donc présenter à l'automne un premier dossier qui comprendra :

- un article sur le traitement des déchets en général ;
- des articles sur la collecte et le traitement des ordures ménagères et autre déchets - dont les déchets verts ! - dans notre communauté de communes,
- et sur l'évolution à terme à laquelle il faut se préparer.

Le traitement des déchets verts

La Communauté de communes a fait une enquête sur le compostage individuel, puisqu'elle a décidé de tenter de traiter ce problème ... - une partie de ce problème ! - par ce moyen. Il a été distribué à Pléneuf-Val-André 2.500 questionnaires. On peut se demander comment cette distribution a été faite puisque beaucoup de nos sociétaires n'ont rien reçu ! Il n'est peut-être pas surprenant que le taux de réponse (de beaucoup le plus faible des communes communautaires) n'ait été que de 3,1%, et que 46 personnes seulement se soient déclaré intéressées.

Nous reviendrons sur cette question dans le « dossier » Collecte et traitement des déchets.

retour haut de page

retour bulletins

retour publications
